COMMUNE de LE CUING

Compte-rendu du conseil municipal du 23 Septembre 2021 à 20 heures 30

Présents : Mmes MM Ludivine ANDRÉ, Alain CIER, David DUPUY, Florent FOURCADE, Jérôme GUILHOT, Nathalie LACROIX, Marjorie PERRONNET, Emmanuelle SAEZ, Pascal VINCENT et Eric CONQUES (arrivé à 20h37)

Absents : Excusés : Cécile MORTIER
Non-excusés :
Secrétaire de séance : Pascal VINCENT

1. Compte rendu du dernier conseil

Pas de remarques.

Délibération du conseil :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2. Décision Modificative n°2 – Reversement solde MAD Personnel à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un trop perçu de 7535.56 € en 2020 concernant la mise à disposition du personnel à la Communauté de Communes.

La commune est donc dans l'obligation de reverser cette somme à la Communauté de Communes.

N'ayant pas prévu la dépense au compte 673 lors de l'élaboration du budget 2021, la commune procède à une décision modificative du compte 61521 : entretien de terrains (réserve) au profit du compte 673 : titres annulés (exercice antérieur) pour un montant de 8000 €.

Délibération du conseil :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

3. Délibération - ANNULE ET REMPLACE la délibération 202122 concernant la demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation des menuiseries de la bibliothèque (montant H.T. incorrect)

Monsieur le Maire fait part à son conseil d'une erreur dans la délibération concernant la demande de subvention auprès du **Conseil Départemental de la Haute Garonne**.

En effet, sur le devis, il y a un montant H.T. hors main d'œuvre et un montant H.T. avec la main d'œuvre. Pour faire la demande, le montant H.T. à prendre est celui avec la main d'œuvre soit 8 332.86 € et non 7 652.86 € sans celle-ci.

La commune a donc repris une délibération pour modifier le montant H.T..

Délibération du conseil :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

4. Délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération 202123 concernant la demande de subvention à la Région Occitanie pour la rénovation des menuiseries de la Bibliothèque (montant HT incorrect)

Monsieur le Maire fait part à son conseil d'une erreur dans la délibération concernant la demande de subvention auprès de la **Région Occitanie**.

En effet, sur le devis, il y a un montant H.T. hors main d'œuvre et un montant H.T. avec la main d'œuvre. Pour faire la demande, le montant H.T. à prendre est celui avec la main d'œuvre soit 8 332.86 € et non 7 652.86 € sans celle-ci.

La commune a donc repris une délibération pour modifier le montant H.T..

Délibération du conseil :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

5. Démarrage des travaux sur la commune par le lycée Paul Mathou

Mr Abeille Patrice, enseignant au lycée Paul Mathou à Gourdan-Polignan, propose à la mairie de réaliser un mur autour du filtre à sable et ainsi supprimer le grillage défectueux ; il propose également d'aménager le devant de la mairie.
Le mur de clôture sera réalisé de la façon suivante : hauteur 1,20m, piliers dans les angles, crépi et chaperons en finition. Le portillon sera remplacé par un portail de 3,00m afin de pouvoir intervenir sur le filtre à sable en cas de problème. Les rosiers devant la mairie seront supprimés, des pavés et du béton désactivé seront mis en place tout en laissant des emplacements afin de replanter quelques fleurs.
Le lycée facturera à la mairie la somme de 1872,00€ T.T.C. pour la réalisation de ces travaux ; la fourniture des matériaux sera à la charge de la mairie, une estimation a été faite pour la somme de 8000 € T.T.C.. L'ensemble de ces travaux aurait coûté 2 fois plus cher à la commune s'ils avaient été réalisés par une entreprise, le maire propose donc de lancer le projet.

Délibération du conseil :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

6. Modification du site Internet de la commune

Un devis a été établi par la société COM'ICI afin de revoir le site Internet de la commune. Celui-ci comprend la refonte du site, ainsi que la formation d'Emmanuelle Saez (qui sera en charge de son actualisation) pour un montant de 1600 € T.T.C.. Le maire propose de valider ce devis.

Délibération du conseil :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

7. Pool Routier

Le Sivom a établi un devis pour la réfection du chemin dit de « Bararon » à Cauhapé pour un montant de 20200 € T.T.C.. D'autres devis sont en attente pour la réfection des chemins à La Lande. Le maire propose de lancer les travaux du chemin "Bararon".

Délibération du conseil :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

8. Points divers

8.1 - Retraite Pilar Cauhapé

Pilar Cauhapé est susceptible de prendre sa retraite au 01/04/2022, date qu'elle doit confirmer. Le maire propose au conseil municipal de réfléchir à une éventuelle personne pour la remplacer.

8.2 - Bal 'Salle des fêtes » - comité

Le comité des fêtes propose d'organiser un bal le samedi 23 octobre 2021. La municipalité donne son accord sous réserve de l'application du protocole sanitaire en vigueur.

8.3 Repas des aînés

Cette année encore, le traditionnel repas des aînés sera remplacé par un colis gourmand comme l'année précédente.

Fin du conseil municipal à 21h30.